

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EPARGNE POUR LA RETRAITE  
ADER**

Association sans but lucratif régie par la Loi du 1er juillet 1901  
13 rue du Moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 27 JUIN 2024**

L'ordre du jour de cette Assemblée générale est le suivant :

**A titre ordinaire**

- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'Association pour l'exercice 2023
- Convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce
- Quitus aux administrateurs
- Indemnités et avantages au titre de Membre du Conseil d'administration
- Approbation du budget de l'Association pour l'exercice 2024
- Renouvellement du mandat de membres du Conseil d'administration
- Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance et de capitalisation souscrits par l'Association, dans le cadre des articles L.141-7 et R.141-6 du code des assurances
- Pouvoirs pour formalités

**A titre extraordinaire**

- Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les règles et principes régissant la dotation, la reprise et le fonctionnement du fonds de revalorisation de certains contrats de prévoyance
- Modifications de garanties sur les contrats de la gamme Senséo médical
- Mise en place d'un mécanisme de réduction du nombre de jours de franchises sur certains contrats de prévoyance
- Obligations et possibilités résultant la Loi Industrie Verte